

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2015

OBJET :
Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Rapporteur : M LE MAIRE
Délibération n° 3

EXPOSE DES MOTIFS

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et notamment son article 1^{er},

La commune d'Essey-lès-Nancy, propriétaire d'Etablissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public non accessibles au 31 décembre 2014, doit élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet Ad'AP nécessite une concertation avec les différents acteurs et instances concernés pour identifier des priorités d'aménagement et la nécessité d'échelonner les différents travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments ou les installations propriétés de la commune.

La commune sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire, a mené les réflexions ci-dessus dans les délais impartis.

Le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée doit être fait par le propriétaire ou l'exploitant avant le 27 septembre 2015, auprès des services préfectoraux.

PROPOSITIONS

Vu les avis émis par la Commission Accessibilité réunie le 9 septembre 2015 et la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie en date du 10 septembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- de soumettre au préfet, la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) élaboré par la Commune y compris les montants et les programmations des travaux à réaliser issus des diagnostics sur la mise en accessibilité de 12 ERP et 3 IOP, sur une durée maximum de 2 périodes de 3 ans. Le détail de la programmation et des montants affectés sont joints en annexe de la présente délibération.
- de prévoir chaque année, au budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité estimés dans le document Ad'AP.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document pour l'application de la présente délibération.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 25 Septembre 2015.

Pour Extrait,



**Le Maire,
Michel BREUILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Breuille", written over a horizontal line.

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	11 septembre 2015
- Convocation distribuée le :	11 septembre 2015
- Affichage du procès-verbal le :	17 novembre 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. THOUVENIN à M. BREUILLE
- MME COLME à MME SIMONNET
- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT

ABSENTE

- MME PARISOT


SECRETAIRE DE SEANCE

- M. SAPIRSTEIN

Pour extrait,



Le Maire,


Michel BREUILLE